

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013

L'an deux mille treize le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, RÉGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, CABROL, DAVID, FÉDOU, GUSTAVE, MÉDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme CHÊNE à Mr GUSTAVE, Mr IZART à Mr CABROL, Mr MALET à Mr MÉDINA.

Madame MONNEREAU donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 février 2013, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur ANDREU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Budget Primitif 2013 de la commune
- Délibération sur les frais de mission des élus
- Vote des taux d'imposition
- Budget Primitif 2012 du Service Assainissement
- Participation de la Mairie à la garantie maintien de salaire du personnel
- Fourniture et pose d'horloges astronomiques
- Modification de la délibération sur le redressement de 3 candélabres
- Questions diverses

1/ BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE

La lecture des propositions de Monsieur le Maire pour le Budget 2013 de la commune se résume à :

Dépenses et Recettes Section de Fonctionnement	1 505 955,00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	<u>694 713,65 €</u>
Total Général de l'exercice	2 200 668,65 €
a) Dépenses de l'exercice – Fonctionnement	1 505 955,00 €
• Chapitre 011 - Charges à caractère général	386 000,00 €
• Chapitre 012 - Charges de Personnel	846 700,00 €
• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courant	246 055,00 €
• Chapitre 66 - Charges Financières	27 200,00 €
b) Recettes de l'exercice- Fonctionnement	1 505 955,00 €
• Chapitre 013 - Atténuations des Charges	16 000,00 €
• Chapitre 70 - Produits des services	251 100,00 €
• Chapitre 73 - Impôts et Taxes	748 906,00 €
• Chapitre 74 - Dotations et participations	449 249,00 €
• Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 700,00 €

• Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
• Résultat reporté	36 000,00 €
c) Dépenses de l'exercice – Investissement	694 713,65 €
Dépenses d'Équipement individualisées en Opérations (Ecoles, bâtiments divers, voirie, mairie, bibliothèque, environnement, restaurant scolaire)	218 000,00 €
Remboursement d'emprunts - Dettes	97 013,65 €
Reste à réaliser 2012	379 700,00 €
d) Recettes de l'exercice – Investissement	694 713,65 €
Recettes d'équipement	42 800,00 €
FCTVA- TLE	82 000,00 €
Excédent de Fonctionnement	54 119,15 €
Reste à réaliser 2012	59 300,00 €
Solde d'exécution reporté	456 494,50 €

Le budget 2013 de la commune est adopté à l'unanimité

2/ DÉLIBÉRATION SUR LES FRAIS DE MISSION DES ÉLUS

L'article L2123-18-1 du code général des collectivités territoriales offre la possibilité, pour les membres d'un conseil municipal de bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour engagés pour se rendre et participer à des réunions dans des instances ou organismes au sein desquels ils représentent des qualités leur commune.

C'est le cas du Congrès des maires à Paris ou des élus se rendent chaque année.

Une délibération du conseil doit entériner la prise en charge des frais occasionnés par ce voyage.

Accord du Conseil Municipal

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pour équilibrer le Budget 2013 de la Commune, le Produit Fiscal doit s'élever à la somme de 694 000,00 €, ce qui ne nécessite pas une augmentation des taux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le niveau des taux à ceux de 2012, à savoir :

Taxe d'habitation	11,86 %
Taxe Foncier Bâti	13,85 %
Taxe Foncier Non Bâti	122,75 %

4/ BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

a) Dépenses d'exploitation	161 457,00 €
Charges à caractère général	73 520,00 €
Charges financières	24 000,00 €
Opération d'ordre	63 937,00 €
b) Recettes d'exploitation	161 457,00 €
Ventes produits (TRE, redevance)	130 000,00 €

Subventions d'exploitation	10 000,00 €
Opération d'ordre	21 457,00 €
c) Dépenses d'investissement	587 993,70 €
Opérations d'équipement (station d'épuration, réseaux divers)	40 000,00 €
Remboursement d'emprunts	34 536,70 €
Opération d'ordre	21 457,00 €
Reste à réaliser 2012	492 000,00 €
d) Recettes d'investissement	603 135,29 €
Subventions	8 100,00 €
FCTVA	8 000,00 €
Opération d'ordre	63 937,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	13 788,57 €
Solde d'exécution reporté	494 168,13 €

Le Conseil Municipal donne son accord et le budget 2013 du service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.

5/ PARTICIPATION DE LA MAIRIE A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DU PERSONNEL

Lors du conseil municipal de décembre 2012, il a été présenté le contrat de prévoyance que pouvaient souscrire les agents auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale pour couvrir la perte de traitement due aux arrêts de maladie.

Il avait été évoqué la possibilité pour la mairie de participer à ce financement.

La participation doit être au minimum de 5€ par agent et par mois pour un agent à temps complet. Elle est proratisée selon la quotité de travail.

L'ensemble des agents n'ayant pas encore cette couverture souhaite adhérer.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, saisi obligatoirement, a donné un avis favorable.

La participation totale annuelle pour la mairie s'élèverait à environ 1 290 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le versement d'une participation de 5 € proratisée au temps de travail.

6/ FOURNITURE ET POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES

Le Syndicat d'Electricité a étudié la pose d'horloges astronomiques radio synchronisées dans les postes suivants : RAYNAUD – ROC BELLEVUE – BARTHIÉ.

La part communale est estimée à 2 207 €.

Le Conseil donne son accord.

7/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LE REDRESSEMENT DE 3 CANDÉLABRES

Le Conseil avait autorisé des travaux de redressement de candélabres Chemin de l'Enguille. Des études complémentaires ont montré que les tiges de scellement étant fortement oxydées, il s'avère nécessaire de refaire les massifs béton. Ces travaux modifient le coût de l'opération. De 1 986 € il passe à 2 845 €.

Accord du Conseil Municipal.

8/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle les grands principes du décret relatif à la nouvelle organisation du temps scolaire.

Il précise que des concertations ont été menées, d'une part avec les parents de la commission CLAE et d'autre part avec le corps enseignant et les parents délégués aux conseils d'école. Il en est ressorti 2 possibilités d'organisation de la journée scolaire.

Scénario 1 : 8h30-12h / 14h00-15h45 et mercredi 9h00-12h00 : horaires proposés par les enseignants de l'école élémentaire et approuvés par les parents.

Scénario 2 : 9h00-12h00 / 14h00-16h15 et mercredi 9h00-12h00 : horaires proposés par l'école maternelle et approuvés par les parents.

Suite à une enquête faite par les parents, la mairie a pu étudier l'impact financier des deux scénarios tant pour la commune que pour les parents.

Il ressort de cette étude que la fin des cours à 15h45 nécessiterait l'embauche d'animateurs supplémentaires et l'augmentation des heures de travail du personnel déjà en poste.

Pour les parents l'incidence serait forte en raison du surcoût de la séquence CLAE du soir.

Le scénario 2 a l'avantage de réduire l'impact financier.

Au vu des éléments développés et dans l'optique d'un meilleur équilibre de la journée de l'enfant entre temps pédagogiques et temps périscolaires, le Conseil Municipal demande au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale l'application des horaires du scénario 2.

b/ Travaux communaux

- Mise en accessibilité des arrêts de bus :

Trois études ont été réalisées avec le concours de Tisséo : arrêt RD61-rue Victor Hugo, arrêt RD61-chemin des Bordettes/avenue Bellevue, arrêt RD61-chemin de Massebiau. Ces projets ont été envoyés pour approbation au Conseil Général.

- Travaux d'aménagement Chemin du Ranch :

Ces travaux se feront dans le cadre du Syndicat de voirie. Ils sont en cours de chiffrage.

- Réfection du Chemin de l'Enguille

Le promoteur s'est engagé à réparer les dégradations dues au chantier de construction.

- Montée en débit internet

Une disposition du PLU nous obligerait peut-être à modifier l'emplacement du bâtiment pour la fibre optique en le reculant de la route. Cela nécessiterait une acquisition foncière plus importante. Des précisions ont été demandées à la Direction Départementale des Territoires

c/ Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ADDA

Mme MONNEREAU rappelle le rôle de l'ADDA pour les communes et la possibilité de prêt d'instruments et de partitions.

d/ Parcours du coeur

Mr Vallard fait le compte-rendu de cette journée qui se déroulait cette année à St Genies. Malgré des conditions météorologiques défavorables, les participants ont pu accéder à la majorité des activités prévues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.